



MARESAKAO!

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 006 OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2018

La Nouvelle Aire Protégée d'Antrema est le premier site bioculturel créé à Madagascar, elle est classée dans la catégorie VI « Réserve de ressources naturelles » selon l'IUCN. Le type de gestion pour cette aire protégée d'Antrema est la Cogestion.

ECOLE THÉMATIQUE SUR LE SUIVI DE LA DYNAMIQUE DES FORÊTS SÈCHES DE MADAGASCAR

Du 08 au 16 novembre 2018 s'est déroulée dans le Site Bioculturel d'Antrema une école thématique sur le Suivi de la Dynamique des Forêts Sèches de Madagascar. L'Ecole est organisée par l'Université Franco-Allemande de Paris, l'Université de Hambourg, le Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris et l'Université d'Antananarivo. Il s'agit d'une école pratique destinée à des étudiants en master ou en thèse dans des universités allemandes, françaises et malgaches, ainsi qu'à des professionnels des ministères en charge de l'environnement, des institutions publiques et privées gérant les Aires Protégées et les Parcs Nationaux aux Comores et à Madagascar. L'objectif étant de transmettre aux participants les techniques de suivi de l'environnement avec la particularité du milieu sec. Les 07 formateurs sont issus de l'Université d'Antananarivo, du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et de l'Université d'Hambourg. Les participants sont au nombre de 19 et proviennent de l'Allemagne, de France, des Comores et de Madagascar. Chacun a pu voir de visu d'évolution du milieu à Antrema, comment la population locale s'implique dans la conservation et quels sont les problèmes rencontrés par les gestionnaires ? Cette Ecole Thématique a permis également à chacun de nouer des relations professionnelles et des échanges culturels entre les participants, ainsi qu'avec les encadrants de l'école. La représentation régionale de PAGE/GIZ Boeny a participé au transport sur place à Antrema.



Formation des participants (théories et pratiques)

EDITORIAL

Les services écosystémiques rendus

A la conférence des parties de la CDB en 2010, plusieurs pays dont Madagascar, se sont engagés à inclure dans leur comptabilité nationale, leur capital naturel pour que celui-ci soit pris en compte dans le PIB du pays.

Les méthodes à considérer ne sont pas encore définies mais des essais ont porté sur la comptabilité écosystémique et les paiements pour les services écosystémiques (PSE).

Dans les pratiques, l'éducation pour le développement durable (EDD) sur ces services rendus est importante et doit être comprise par les communautés à travers des illustrations concrètes qui ont des retombées dans leur vie quotidienne.

Dans le cas du site bioculturel d'Antrema, aire protégée de catégorie 6 dont plus de 2/3 est une zone d'écodéveloppement, l'appui par des visites d'échanges et l'organisation de certaines filières de produits naturels comme le miel sauvage, la vannerie (Satrana et Raphia), le sel et la pêche ont amené des résultats palpables en activité génératrice de revenus et en conservation pour le développement durable. Ce qui laisse sentir des motivations pour la cogestion et l'approche participative des communautés.



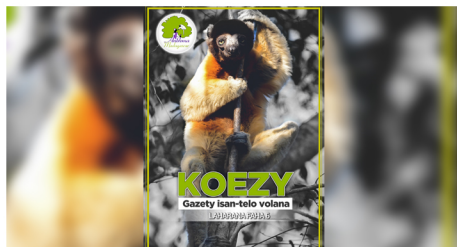
APPUI PAGE/GIZ

Pour l'amélioration de la gestion du Site Bioculturel d'Antrema, la coopération Allemande PAGE/GIZ a apporté des appuis financiers et matériels. Durant le quatrième trimestre, plusieurs activités ont été mises en œuvre avec l'appui de cette coopération :

- Mise en place des panneaux de signalisation pour le renforcement des limites externes de l'aire protégée. Douze (12) panneaux en béton armé ont été implantés le long de la route vers le grand phare d'Ankoririka jusqu'à Ambodinadabo PK 13 (environ 28 Km).
- Dotation de moteur hors-bord 9.9 CV TOHATSU pour les pirogues en fibre des VOI. Ceci a été fait dans le but d'améliorer le moyen de mobilisation des VOI pour le renforcement des surveillances dans la Reserve marine du Sud d'Antrema.
- Dotation d'une imprimante de bonne qualité pour la production des bulletins en version française (MARESAKAO pour les partenaires et les autorités Régionales) et en version Malagasy (KOEZY pour la population locale).



Imprimante (CANON PIXMA MG 3600)



Koezy

- Mise en place des pépinières de Raphia et des espèces à germination difficile (exemple : *Tectonia grandis*) avec la contribution massive des populations locales pour le remplissage des pots.



Rebouchage des pots



Entretien des pots



Graine de rafia germée

- Protection de l'écologie d'Ambanjabe qui est victime de l'érosion côtière. Dix mille sacs remplis de sable ont été mis en place, empilés et piquetés sur 80 m de longueur et 4 m de hauteur...



Remplissage des sacs avec du sable



Sacs remplis de sable empilées le long du rivage



- Appui à la filière miel afin d'améliorer cette chaîne de valeur dans le site Antrema. Ce site a une grande potentialité dans la production de miel (miel de palissandre, miel de palétuviers, miel de Foetida sp ou Mamiloana, miel de Tapiabory, miel de Bismarkia Satrana).

Des renforcements de capacité des apiculteurs en apiculture moderne ont été réalisés. Deux (2) thèmes ont été traités:

- Construction de ruches ;
- Transplantation et entretien des essaims. Trente-quatre (34) participants venant des huit villages (Antrema - Kapahazo - Antafiabe - Ampambabe - Masokoamena - Bako - Ambalarano - Ankoririka) ont assisté à cette formation. Soixante-trois (63) ruches ont été construites.



Formation des apiculteurs



Fabrication des cadres



Construction des ruches modernes

APPUI CEPF/TANY MEVA

- Dotation de kits scolaires : pour démarrer l'année scolaire 2018/2019, une dotation de kits scolaires (cahiers, stylos ; craies) auprès de l'association FRAM de 5 écoles a été réalisée.



Dotation des kits scolaire à l'association FRAM

RÉUNION DU COMITÉ DE GESTION (COGE)

Une réunion du Comité de Gestion a été organisée et réalisée le 22 Décembre 2018 dans le Camp de base I d'Antrema Aranta. Six personnes des dix membres du Comité ont assisté à cette réunion ainsi que des représentants de la Plateforme AMI, du MNHN, des Associations des apiculteurs, des femmes pour la Vannerie, du tourisme et des associations de Pêcheurs.

L'ordre de jour de cette réunion a été :

- Le rapport des activités du trimestre 4 2018 ;
- Le rapport annuel 2018 ;
- La présentation du PTA 2019 et des activités pour la Trimestre I



Réunion du COGE à Antrema Camp de base I

CONSERVATION, SURVEILLANCE ET SECURISATION DE L'AIRE PROTEGEE

• *Descente des agents de contrôle et de l'équipe gestionnaire*

Durant le quatrième trimestre de l'année 2018, trois descentes ont été réalisées par les VNA (Vaomeran'ny Ala), Aro motro (KMDT), Agents de l'Aire Protégée, VOI (Ambanjabe et Ampampamena) ; une descente par la DREEF Boeny ; deux descentes respectivement par le Cantonnement de Mitsinjo (CEEF) et la Direction Régionale de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

Ces descentes ont été faites dans le but de renforcer les patrouilles dans l'aire protégée d'Antrema. Lors de ces descentes, 4 filets de pêche de petite maille dont la longueur pouvait atteindre plusieurs Km ont été saisis. Ce genre de filet est connu sous le nom de « Malira » par la population locale et est interdit. Des coupes illicites, des campements illicites, des exploitations illicites de Raphia, des collectes illicites de crabes et des points de feu ont été aussi constatés.



Patrouille dans les mangroves



Patrouille des VOI dans le sud



Patrouille autour des lacs



Patrouille dans les savanes

Pendant cette même période, quatre (4) descentes ont été effectuées par les représentants de la Région, notamment des représentants :

- De la Plateforme Régionale de la chaîne de valeur Miel,
- De la Plateforme Régionale de la chaîne de valeur Raphia,
- Des journalistes venant du TVM Majunga.

Plusieurs tâches ont été mises en œuvre :

- Sensibilisations et entretiens avec la population locale pour identifier les problèmes sur la filière Raphia et Miel et trouver des solutions pour l'amélioration de la chaîne de valeur ;
- Suivi des activités sur site (activités des Associations des femmes Vannerie et des Apiculteurs) ;
- Visite de quelques villages (Kaphazo, Ambalarano, Bako et Antrema).

Toutes les activités ont été ensuite diffusées sur la chaîne de télévision Malagasy TVM.

• Descente du Canforêts de Mitsinjo

Deux patrouilles ont été effectuées par le Chef Cantonnement Mitsinjo et ses collaborateurs dans l'aire protégée d'Antrema. Des séries de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse, la préparation de la prochaine campagne de reboisement, des contrôles ont été faites dans 9 villages (Antrema, Mangararabo, Beankama, Bako, Beankama, Kapahazo, Belemoka, Ambalarano, Mangararabo). Un suivi de la production des plantules dans la pépinière de Raphia, de Thèque (*Tectonia grandis*) et d'*Accacia mangium* a fait l'objet particulier des descentes.



Sensibilisation des populations locales

• Descente équipe Pêche

Une descente a été faite par la Direction régionale de la pêche avec l'appui de quelques membres de bureau de VOI d'Ambanjabe. Huit localités, villages et campements des pêcheurs (Ambanjabe, Antsakoakely, Ambondrokely, Antsikiry, Antsahelika, Mataimotro, Antsoherimasiba, Ampampamena), ont été visitées et font l'objet de sensibilisation.



Contrôle de pirogue à Antsakoakely



Sensibilisation à Ambanjabe



Saisie de Malira en pleine mer

• Descente équipe DREEF

Une descente a été réalisée par l'équipe de la DREEF BOENY dont le but est de renforcer la lutte contre les feux de brousse dans chaque village. Cette équipe a été formée par le Chef de service de l'Ecologie et Chef CEEF Mitsinjo. Des séries de sensibilisations ont été effectuées à Masokoamena, Antrema, Kapahazo, Ambalarano, Beankama et Bako. Des rappels sur la législation en vigueur et les sanctions communautaires ont été faites.



Sensibilisation des populations locales par l'équipe DREEF

SUIVI ECOLOGIQUE

Inventaire des Lémuriens

Dans le cadre de la conservation, un inventaire des espèces de lémuriens a été réalisée, dans le Site bioculturel d'Antrema : les lémuriens figurent parmi les espèces phares et de conservation.

Inventaire des Lémuriens

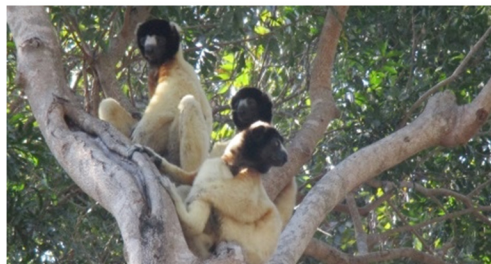
Deux descentes ont été faites par un consultant venant de l'Université de Mahajanga. Des visites de tous les blocs et les îlots forestiers et des comptages des trois espèces diurnes (*Propithecus coronatus* ; *Eulemur mongoz* et *Eulemur fulvus*) ont été réalisées. Les paramètres suivants ont été pris en compte :

- Nombre de groupes ;
- Composition des groupes (mâle, femelle, jeune ; petit).

Durant la première descente, 147 groupes de *Propithecus* constitués de 641 individus ont été identifiés dont 221 mâles, 232 femelles, 112 jeunes et 76 petits. Le rapport de la deuxième étude est en cours.



La consultante accompagnée par un guide



Groupe de Propithecus aux alentours du village d'Antrema

• *Descente CSE*

Une descente a été faite par le Comité de Suivi Environnementale (CSE) dans le Site Bioculturel d'Antrema durant ce dernier trimestre. Le comité a été formé par un représentant de l'ONE, autorité compétente sur la mise en œuvre du RSSE, appuyé par un représentant de la DREEF Boeny, deux conseillers municipaux de la commune rurale de Katsepy et le Chef fokontany d'Antrema. L'objet de leur descente a été de faire le suivi de la mise en œuvre du cahier de charges environnementales du projet mise en œuvre du CCE de l'AP Antrema, gérée par MNHN.



Prise de parole par la représentante de l'association des femmes



Réunion avec les diverses associations



Comité de Suivi Environnemental

LES LEMURIENS D'ANTREMA



Eulemur rufus

Lémurien de taille moyenne ayant une longueur tête corps 43 à 50 cm, une queue de 41 à 51 cm et un poids moyen d'environ de 2 kg.

Espèce vivant dans les forêts tropicales sèches de plaine de la côte centre-ouest de Madagascar. *E. rufus* est classée dans la catégorie « Vulnérable » de l'IUCN (2012).



Propithecus coronatus

Lémurien de grande taille ayant une longueur tête corps 39 à 45 cm, une queue de 48 à 57 cm.

Espèce essentiellement blanc qui vit dans l'Ouest de Madagascar. *P. coronatus* est classée « en danger » dans la liste rouge de l'IUCN en 2012. Antrema et le réservoir de cette espèce à Madagascar

Antrema abrite 5 espèces de Lémuriens dont 3 diurnes et 2 nocturnes.

Les espèces diurnes

- *Eulemur rufus* ;
- *Eulemur mongoz* ;
- *Propithecus coronatus*.

Les espèces nocturnes

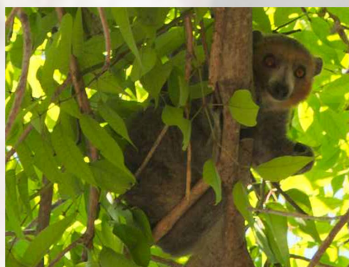
- *Lepilemur aecelis* ;
- *Microcebus murinus*.



Lepilemur aecelis

C'est un Lépilemur de petite taille ayant une longueur tête corps 21 à 24 cm, une queue de 24 à 25 cm et un poids variant de 600 à 860 g.

Cette espèce est présente au nord-est du fleuve Mahavavy du Sud et au sud du fleuve Betsiboka. est classée comme « en danger » dans la liste rouge de l'IUCN en 2012.



Eulemur mongoz

Lémurien de petite taille ayant une longueur tête corps 30 à 35 cm, une queue de 45 à 48 cm et un poids de 1.1 à 1.6 kg.

Espèce vivant dans le Nord-Est de Madagascar notamment dans la Région d'Ambato-Boeny et d'Ankarafantsika. Elle se trouve aussi au Sud et à l'Ouest du fleuve Betsiboka à Katsepy, sur les rives du lac Kinkony, des deux côtés du fleuve Mahavavy et dans la Forêt classée de Tsiombikibo, près de Mitsinjo.

Espèce également présente aux Comores, sur les îles Mohéli et d'Anjouan.

E. mongoz est classée dans la catégorie « en danger critique d'extinction » selon l'IUCN (2012).



Microcebus murinus

Le Microcebus est le plus petit des lémuriens de Madagascar. L'espèce *M. murinus* pèse entre 58 à 67 g et ayant une longueur tête corps 12 à 14 cm, une queue de 13 à 14,5 cm. L'aire de distribution de l'espèce s'étend dans l'Ouest de Madagascar, du fleuve Onilahy au Sud à Ankarana au Nord.

L'espèce est classée dans la catégorie « Préoccupation mineure » dans la liste rouge de l'IUCN en 2012.



Partenaires

Site Bioculturel Antrema
Villa de l'avenir
La corniche, Mahajanga, Madagasikara

antremakatsepy@gmail.com
Facebook
 NAP Antrema, Site Bioculturel

www.antrema.com